



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Examen professionnel de contrôleur de classe supérieure des services techniques  
Session 2024  
Rapport du jury**

La participation à la session 2024 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'Intérieur s'est maintenue à un niveau élevé, confirmant la progression enregistrée l'an passé par rapport aux années antérieures. 21 postes étaient à pourvoir.

|                                 | Hommes | Femmes | Total |
|---------------------------------|--------|--------|-------|
| Inscrits                        | 78     | 12     | 90    |
| Présents                        | 71     | 12     | 83    |
| Admis s/liste principale        | 19     | 2      | 21    |
| Inscrits s/liste complémentaire | 1      | 0      | 1     |
| Candidats recrutés              | 19     | 2      | 21    |

Les candidats avaient la possibilité de choisir l'une des spécialités suivantes : armement, automobile, bâtiment, responsable hébergement/restauration ou logistique.

Cet examen professionnel consiste en une résolution d'un ou deux/trois cas pratique(s) à partir d'un dossier technique qui ne peut excéder 25 pages portant sur l'un des cinq spécialités, soumis au choix du candidat ou de la candidate au moment de l'inscription, permettant d'apprécier ses qualités d'expression et d'analyse, ses connaissances techniques et ses capacités d'organisation.

**Spécialité armement (8 candidats)**

Il est constaté une bonne connaissance générale sur le plan technique. Cependant, chaque paramètre du devoir a souvent été survolé sans en approfondir le sujet. Il est nécessaire de développer la présentation, chaque chapitre et de justifier la conclusion. L'aspect technique ne suffit pas. Une préparation au concours permettrait de maîtriser un plan et de s'y tenir sur le contenu. L'orthographe, la construction des phrases et la gestion du temps doivent faire l'objet de la plus grande attention.

**Spécialité automobile (21 candidats)**

Une forte hétérogénéité de niveau entre les candidats est constatée. Certains ont su mettre en place un plan avec présentation, conclusion et bien gérer leur temps. *A contrario*, une majorité ne s'est pas préparée de manière satisfaisante et n'a pas suffisamment respecté le sujet. Une note d'organisation n'est pas une note d'information. Les candidats auraient dû s'engager dans leur composition pour donner des directives claires. Ils doivent s'engager dans une formation à la préparation au concours leur permettant de répondre d'une manière globale aux attentes de cet examen.

### **Spécialité bâtiment (23 candidats)**

L'impression générale est celle d'un manque de connaissances techniques et générales pour un examen professionnel, les candidats devant savoir davantage mettre en valeur leur expérience professionnelle. En outre, l'impréparation à cet examen n'a pas permis à la majorité de respecter le formalisme demandé notamment au sujet de la rédaction de la note méthodologique. Il est important de prendre en compte les éléments clé d'une note à savoir travailler son introduction et réaliser un choix technique au niveau de la conclusion le cas échéant. Dans le cas présent, les documents de travail n'ont pas su être exploités et valorisés par la majorité des candidats. Une relecture est également indispensable afin de limiter les fautes orthographiques et grammaticales. Sur la forme, si les ratures ne sont pas interdites, leur répétition est préjudiciable.

### **Spécialité responsable hébergement/restauration (6 candidats)**

Le niveau de cet examen professionnel est globalement décevant. Ce constat est dû, soit à une mauvaise préparation des candidats, soit à un manque de connaissances comptables de leur part. Le sujet ne portant que sur la comptabilité, il n'y avait pas moyen de se rattraper sur d'autres connaissances. Cela peut expliquer les difficultés rencontrées par les candidats.

### **Spécialité logistique (25 candidats)**

Dans l'ensemble, les copies rendues dans la spécialité logistique ne répondent pas aux exigences de l'épreuve. Néanmoins, quelques candidats ont bien maîtrisé le sujet. Toutefois, le travail attendu n'est que partiellement réalisé. Aussi, le jury observe un manque dans la capacité d'analyse et de synthèse par rapport à la problématique soulevée par le sujet.

### **Pour conclure, il est conseillé aux prochains candidats :**

Il est conseillé aux prochains candidats :

- de profiter de l'environnement professionnel pour développer ses acquis professionnels et ne pas se limiter à son environnement de travail ;
- de profiter des formations pour se préparer au passage de grade supérieur ;
- de profiter des préparations aux concours sur les sujets particuliers de rédaction de note de synthèse et note méthodologique ;
- de travailler sa présentation écrite, la copie ne devant pas avoir servi de brouillon ;
- de respecter les consignes, bien lire le dossier documentaire et prendre en compte les contraintes évoquées dans le sujet ; de sortir de sa zone de confort et prendre en compte l'environnement global du milieu professionnel (contraintes budgétaires et techniques, exigences environnementales, normes, etc) ;
- de prendre des risques dans la formulation des propositions. C'est un atout très appréciable.

Le Président du jury, David LABARRE

